

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/11-516-672 du 17/01/2011

INTERIM DES FONCTIONS D'IA-DSDEN

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme CAMPION - Tel : 04 42 91 74 37 - Fax : 04 42 91 70 06

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°62-35 du 16 janvier 1962 modifié autorisant notamment les Recteurs à déléguer leur signature.

Vu l'arrêté du 26 avril 1995 portant missions des administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseillers d'administration scolaire et universitaire assurant la direction des services des inspections académiques.

Vu l'arrêté rectoral du 1^{er} octobre 2009 portant délégation de signature à M.VIN-DATICHE Didier Inspecteur d'académie Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2011 portant nomination de M. Didier VIN-DATICHE au cabinet du premier ministre, publié au JORF du 11 janvier 2011

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Bernard COMBE, Secrétaire général de l'inspection académique des Alpes de Haute Provence, est chargé de la direction des services de l'éducation nationale dans le département des Alpes de Haute Provence à compter du 11 janvier 2011 et jusqu'à la fin de la vacance de l'emploi libéré par M. Didier VIN-DATICHE appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : la Secrétaire Générale de l'académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin académique de l'académie d'Aix-Marseille.

Aix en Provence le 11 janvier 2011

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille